



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNONCE EMPLOI

Ville dynamique et solidaire (surclassée 20 à 40 000 hab.), le Pré Saint-Gervais est une collectivité à taille humaine tout en étant au cœur des grands enjeux de la Métropole (Membre du Territoire Est Ensemble de plus de 400 000 habitants et limitrophe de la ville de Paris).

Fière de sa diversité et de sa jeunesse, rejoignez une collectivité qui offre des projets ambitieux, une carrière épanouissante et qui agit dans le cadre d'une politique éco-citoyenne.

LA VILLE RECRUTE UN-E

CHEF DE SERVICE VIE ASSOCIATIVE (H/F)

Catégorie A ou B filière administrative - Attaché territorial ou rédacteur territorial expérimenté

Recrutement par voie statutaire ou, à défaut, contractuelle.

Le service de la vie associative assure le développement et l'animation du secteur associatif. Il apporte des conseils et une aide technique aux associations locales. Il assure la logistique des manifestations communales.

MISSIONS

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services, le chef de service (H/F) propose une politique en direction du tissu associatif de la collectivité, en dirige la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation tout en garantissant le respect des dispositifs règlementaires. Il/Elle sera en charge de :

1- La participation à la définition des orientations dans le domaine associatif

- Participer à la réflexion en matière de politique associative ;
- Analyser et évaluer les besoins du territoire et de la demande en matière de politique associative ;
- Articuler politique publique associative, territoire, acteurs et demandes sociales ;
- Proposer des axes d'intervention et d'amélioration du service rendu à la population.

2- L'organisation et mise en œuvre de la politique associative

- Traduire les orientations politiques en projet de direction et de secteur d'intervention ;
- Assurer la cohérence des activités de la direction ;
- Suivre et mettre en place les différents dispositifs (Conseil régional, Etat...) des partenaires publics et privés.

3- Coordonner les différents secteurs d'intervention de la direction

- Animer et contrôler les différents secteurs d'intervention de la direction de la vie associative : conseils et aides techniques administratives et de gestion en direction des associations locales – gestion des subventions ;
- Développer des supports de communication en lien avec les interventions des différents secteurs d'intervention de la direction.

4- Organiser le soutien logistique des manifestations associatives et municipales

- Réservation du matériel, installation des dispositifs sons.
- Mobilisation de ressources internes au service
- Coordination interne avec les services techniques, la communication, et le cabinet du Maire.

5- La gestion de la direction

- Gestion financière et budgétaire : Elaborer et gérer un budget (dépenses et recettes) en s'adaptant aux contraintes financières de la collectivité, rechercher des financements extérieurs et assurer le suivi des conventions ;
- Evaluation des politiques publiques : Comparer les produits, les services, les prestations et leurs coûts, réaliser des bilans d'activités et financiers, définir et suivre des critères et indicateurs d'évaluation d'activités de gestion ;
- Gestion des ressources humaines : Définir les besoins du service et les compétences associées, évaluer les agents, suivre la carrière des agents et leur formation ;
- Animer et piloter une équipe de agents : Piloter, suivre et contrôler les activités des agents, animer des réunions inter ou intra service, mobiliser les compétences autour du projet de direction et secteurs d'intervention,
- Gestion de la communication : Organiser, coordonner et diffuser l'information pour promouvoir les activités de la direction ;
- Gestion des matériels : Définir les besoins en matériels et équipements, organiser la gestion des stocks ;
- Gestion du patrimoine : Définir les besoins en travaux et maintenance, planifier et contrôler la réalisation.

6- L'animation et développement de partenariat

- Développer des logiques de coproduction de l'action publique via des partenariats institutionnels, associatifs et privés ;
- Représenter la collectivité dans les différentes institutions et aux réunions partenariales ;
- Mettre en œuvre des projets de partenariats ;
- Impulser des événements et animations autour des dispositifs proposés par la direction.

7- La veille juridique

- Veiller à la mise en œuvre de la réglementation en vigueur concernant les différents secteurs d'intervention de la direction de la vie associative.

PROFIL

Diplômé d'une formation supérieure, vous connaissez le fonctionnement des collectivités territoriales et du monde associatif pour avoir une vision complète du périmètre de votre service.

Manager reconnu, vous êtes organisé, rigoureux et à l'aise avec la méthodologie de projet.

Maîtrisant la réglementation relative aux subventions aux équipements, aux manifestations et à la sécurité, vous savez déléguer, contrôler et assurer la bonne diffusion de l'information.

Votre capacité d'anticipation et vos qualités relationnelles sont avérées.

La collectivité offre des conditions d'emplois attrayantes tant en termes de rémunération que d'actions sociales :

**Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + Prime de fin d'année
CNAS, moments de convivialités et participation mutuelle et prévoyance**

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Maire et à envoyer à recrutement@villedupre.fr ou à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, 84 bis rue André-Joineau, 93310 Le Pré Saint-Gervais.

Renseignements complémentaires auprès de M. GANDIA Emmanuel, Directeur Général Adjoint des Services au 01.49.42.73.40.